



SARTORIAL PAPER®

1. Préambule

- 1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats stipulés entre Icma et l'Acheteur. D'éventuelles dérogations seront autorisées uniquement si celles-ci sont établies par écrit entre les parties et ne vaudront que pour le contrat de fourniture auquel elles se réfèrent.
- 1.2. Tous les contrats soumis aux présentes conditions générales de vente sont régis par la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (Vienne 1980)

2. Confirmation de vente

- 2.1. Le contrat de fourniture prend effet avec l'émission de la « Confirmation de commande » de la part d'Icma. Est exclu tout dédommagement ou indemnisation en faveur de l'Acheteur en cas de dommages éventuels, directs et indirects, dus à la non-acceptation, même partielle, de la part d'Icma, de la commande de l'Acheteur.
- 2.2. Toute demande successive de modification et/ou d'annulation de la commande ne prendra effet que si elle est acceptée par écrit par Icma, celle-ci ayant dans tous les cas droit au remboursement des charges supportées jusqu'à l'acceptation de la modification ou annulation de la commande.
- 2.3. En cas d'annulation ou de réduction de commandes concernant des productions hors standard ou d'approvisionnements convenus avec l'Acheteur, même de produits échantillons, Icma aura dans tous les cas droit au paiement de la valeur de la marchandise, y compris à titre de pénalité, déjà produite et stockée auprès de son siège ou auprès d'un dépositaire. L'Acheteur a la faculté de demander, dans un délai de sept jours à compter de l'annulation de la commande, la livraison de cette marchandise, qui sera fournie dans les délais prévus par le contrat de fourniture. Dans le cas contraire, Icma est libre de disposer du matériel comme bon lui semble.

3. Caractéristiques des produits - Modifications et tolérances

- 3.1. Les informations ou données éventuelles concernant les caractéristiques et/ou spécifications techniques des Produits et figurant sur des dépliant, listes de prix, catalogues ou documents similaires sont indicatives et non exhaustives. Ces données n'engagent pas Icma, sauf si elles sont expressément spécifiées dans la Confirmation de la commande émise par Icma.



The mark of
responsible forestry

I.C.M.A. Srl

tel. +39 0341 731205
fax. +39 0341 700493

Casella Postale 219 - Via Risorgimento, 9
23826 Mandello del Lario (Lc) Italy

web: www.icma.it
email: info@icma.it

Industria Carte Metallizzate ed Affini Srl - Cap. Sociale € 100.000 i.v. - Reg. Società N° 00206490138 C.C.I.A.A. Lecco R.E.A. 29829
Meccanografico Lc 000086 - C.C.P. Numero 18644229 - C.F. 00206490138 - RIVA IT 00206490138





SARTORIAL PAPER®

- 3.2. Icma se réserve d'apporter aux Produits les modifications qui, sans altérer les caractéristiques essentielles des Produits, s'avèreraient nécessaires ou opportunes, sans devoir le communiquer à l'Acheteur.
- 3.3. Pour les productions spéciales, une tolérance pouvant atteindre jusqu'à +15 % de la fourniture est admise. L'acheteur est tenu de payer toute la fourniture reçue.
- 3.4. Pour les produits standard, sauf autres accords, jusqu'à 10 % maximum de marchandise de second choix peuvent être fournis. Dans le cas de productions spéciales, la marchandise de second choix, jusqu'à 10 % maximum de la commande, doit toujours être acceptée par l'Acheteur. Au cas où l'Acheteur d'une production spéciale ne voudrait pas recevoir le second choix, la valeur correspondante lui sera de toute façon facturée. En conséquence, Icma reste libre de disposer de ce matériel comme bon lui semble.
- 3.5. Il convient de considérer comme admise une tolérance de $\pm 10\%$ sur le poids du produit. De légères variations de couleur, de brillant et de format sont admises conformément au standard international du marché du papier. Dans le cas de productions spéciales, la tolérance de production jugée acceptable sera définie par le biais d'une gamme de tolérance de couleur spécifique.
- 3.6. Dans le cas où des productions spéciales prévoient la réalisation d'un nouveau projet ou d'une nouvelle installation, l'installation en question restera la propriété d'Icma, sauf si le contrat de fourniture le prévoit différemment.

4. Délais de livraison

- 4.1. Icma fera son possible pour respecter la date d'envoi prévue dans la confirmation de commande, qui doit cependant être considérée comme purement indicative et non contraignante pour Icma, laquelle se réserve le droit d'exécuter la commande même avec des livraisons partielles.
- 4.2. Tout retard éventuel dû à des causes de force majeure (telles que définies à l'art. 10) ou à des actes ou omissions de l'Acheteur (par ex. non-communication d'indications nécessaires à la fourniture des Produits) ne sera pas imputable à Icma.
- 4.3. Aucune indemnisation ne sera due en cas de dommages éventuels, directs ou indirects, dus à des retards de livraison.



The mark of
responsible forestry

I.C.M.A. Srl

tel. +39 0341 731205
fax. +39 0341 700493

Casella Postale 219 - Via Risorgimento, 9
23826 Mandello del Lario (Lc) Italy

web: www.icma.it
email: info@icma.it

Industria Carte Metallizzate ed Affini Srl - Cap. Sociale € 100.000 i.v. - Reg. Società N° 00206490138 C.C.I.A.A. Lecco R.E.A. 29829
Meccanografico Lc 000086 - C.C.P. Numero 18644229 - C.F. 00206490138 - RIVA IT 00206490138





SARTORIAL PAPER®

5. Livraison et expédition – Réclamations

- 5.1. La fourniture des produits est effectuée avec livraison départ-usine, via Risorgimento 9, Mandello del Lario.
- 5.2. Même s'il est convenu que l'expédition des produits incombe à Icma, sauf en cas de dol ou de faute grave, l'Acheteur accepte de supporter tous les risques de perte ou d'endommagement des produits à partir du moment où ils ont été remis dans le lieu indiqué au point 5.1. Aucune garantie d'assurance ne couvre la marchandise en transit.
- 5.3. L'Acheteur est tenu de vérifier la quantité, le nombre ou les caractéristiques extérieures des produits livrés (vices apparents). Les éventuelles différences ou dommages apparents doivent être notés dans le document de transport (DDT), qui devra être contresigné par le transporteur. Le tout devra être communiqué à Icma par fax, lettre recommandée ou poste électronique certifiée (PEC), sous peine de déchéance, dans les 7 jours à compter de la date de réception des Produits.
- 5.4. L'Acheteur qui ne s'acquitte pas des obligations mentionnées au point 5.3 n'a en aucun cas droit à une indemnisation de la part d'Icma.
- 5.5. Les éventuelles réclamations concernant des défauts non identifiables par un contrôle diligent au moment de la réception (vices cachés) devront être notifiées à Icma par lettre recommandée ou poste électronique certifiée (PEC), sous peine de déchéance, dans les 7 jours à compter de la date de constatation du défaut et, en tout cas, dans un délai maximal de douze mois à compter de la livraison.
- 5.6. La communication des non-conformités ou vices des produits doit contenir une description détaillée de la nature et de l'entité du vice et/ou défaut signalé (en spécifiant le nombre de feuilles endommagées et en fournissant, si possible, une photographie montrant l'état de la marchandise), les données d'identification du produit et du numéro de lot (lot de production) et devra être accompagnée de la copie du document de transport ou de la facture relative au produit lui-même. En l'absence des caractéristiques ici demandées, la communication ne sera pas retenue valable pour interrompre le cours des délais de déchéance fixés ci-dessus.
- 5.7. À condition que l'Acheteur se soit acquitté des obligations mentionnées aux points 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6, Icma pourvoira, en cas de vices ou de manque de qualité, uniquement à la réparation ou au remplacement des produits, à sa discrétion. Il est entendu que l'obligation de réparer ou de remplacer les Produits défectueux intègre et remplace toute autre garantie prévue par la loi et exclut toute autre responsabilité d'Icma y compris à titre de dédommagement du dommage.



The mark of
responsible forestry

I.C.M.A. Srl

tel. +39 0341 731205
fax. +39 0341 700493

Casella Postale 219 - Via Risorgimento, 9
23826 Mandello del Lario (Lc) Italy

web: www.icma.it
email: info@icma.it

Industria Carte Metallizzate ed Affini Srl - Cap. Sociale € 100.000 i.v. - Reg. Società N° 00206490138 C.C.I.A.A. Lecco R.E.A. 29829
Meccanografico Lc 000086 - C.C.P. Numero 18644229 - C.F. 00206490138 - RIVA IT 00206490138





SARTORIAL PAPER®

5.8. Les réclamations ou contestations éventuelles ne donnent pas droit à l'Acheteur de suspendre ou, dans tous les cas, de retarder les paiements des Produits faisant l'objet de la contestation, ni, encore moins, d'autres fournitures.

6. Prix

6.1. Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent pour des Produits emballés selon les usages du secteur en fonction du moyen de transport convenu, avec livraison départ-usine, étant entendu que tout autre frais ou charge sera à la charge de l'Acheteur.

6.2. Si les prix devaient subir des variations entre la date de la commande et celle de la fourniture, le prix en vigueur au moment de la fourniture sera appliqué. En cas d'augmentation du prix, communication en sera faite immédiatement par écrit à l'Acheteur.

6.3. En ce qui concerne la marchandise identifiée comme étant de second choix, une remise de 20 % par rapport aux prix de catalogue lui est appliquée.

7. Conditions de paiement

7.1. L'Acheteur s'engage à payer ponctuellement et intégralement les sommes dues dans les délais fixés par les parties mentionnées dans la Confirmation de la commande.

7.2. En cas de retard de paiement par rapport à la date convenue, l'Acheteur sera tenu de verser à Icma un intérêt de retard égal au taux d'escompte de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de cinq points de pourcentage à compter du moment où le paiement aurait dû avoir lieu.

8. Garantie pour vices

8.1. Icma s'engage à remédier à tout vice, manque de qualité ou défaut de conformité des Produits qui lui est imputable, et s'étant vérifié dans les douze mois suivant la livraison des Produits, à condition que celui-ci lui ait été notifié en temps utile conformément à l'art. 5.3. Icma pourra choisir de réparer ou de remplacer les Produits s'étant révélés défectueux. Les produits remplacés ou réparés sous garantie seront soumis à la même garantie pour une période de six mois à compter de la date de réparation ou de remplacement.



The mark of
responsible forestry

I.C.M.A. Srl

tel. +39 0341 731205
fax. +39 0341 700493

Casella Postale 219 - Via Risorgimento, 9
23826 Mandello del Lario (Le) Italy

web: www.icma.it
email: info@icma.it

Industria Carte Metallizzate ed Affini Srl - Cap. Sociale € 100.000 i.v. - Reg. Società N° 00206490138 C.C.I.A.A. Lecco R.E.A. 29829
Meccanografico Lc 000086 - C.C.P. Numero 18644229 - C.F. 00206490138 - RIVA IT 00206490138





SARTORIAL PAPER®

- 8.2. Icma ne garantit pas la conformité des Produits à des spécifications ou caractéristiques techniques particulières ou leur aptitude à des usages particuliers si ce n'est dans la mesure où ces caractéristiques ont été expressément stipulées dans le contrat ou dans des documents mentionnés à cette fin par le Contrat lui-même.
- 8.3. Sauf en cas de dol ou de faute grave, Icma sera tenue, en cas de vices, manque de qualité ou défaut de conformité des Produits, de pourvoir uniquement à la réparation de ceux-ci ou à la fourniture de Produits remplaçant les produits défectueux. Il est entendu que la garantie susdite (à savoir, l'obligation de réparer ou de remplacer les Produits) intègre et remplace les garanties ou responsabilités prévues par la loi, et exclut toute autre responsabilité du Vendeur (tant contractuelle qu'extracontractuelle) naissant quand même des Produits fournis (par ex. dédommagement du dommage, manque à gagner, campagnes de retrait, etc.).

9. Droit de résiliation du fournisseur

- 9.1. Icma pourra résilier le contrat en cas de changement de l'état patrimonial de l'Acheteur qui mettrait en danger le paiement de la fourniture.

10. Force majeure

- 10.1. Chaque partie pourra suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles si cette exécution devait être rendue impossible ou déraisonnablement coûteuse en raison d'un empêchement indépendant de sa volonté comme, par exemple, grève, boycottage, grève patronale, incendie, guerre (déclarée ou non), guerre civile, émeutes et révolutions, réquisitions, embargo, coupure d'énergie, blocages routiers, retards dans la livraison de composants ou de matières premières.
- 10.2. La partie qui désire user de la présente clause devra communiquer immédiatement par écrit à l'autre partie la survenance et la cessation des circonstances de force majeure.
- 10.3. Si la suspension pour force majeure dure plus de six semaines, chaque partie aura le droit de résilier le présent contrat, après préavis préalable de 10 jours, à communiquer à la contrepartie par écrit.



The mark of
responsible forestry

I.C.M.A. Srl

tel. +39 0341 731205
fax. +39 0341 700493

Casella Postale 219 - Via Risorgimento, 9
23826 Mandello del Lario (Lc) Italy

web: www.icma.it
email: info@icma.it

Industria Carte Metallizzate ed Affini Srl - Cap. Sociale € 100.000 i.v. - Reg. Società N° 00206490138 C.C.I.A.A. Lecco R.E.A. 29829
Meccanografico Lc 000086 - C.C.P. Numero 18644229 - C.F. 00206490138 - RIVA IT 00206490138





SARTORIAL PAPER®

11. Tribunale competente – Langue

- 11.1. Pour tout litige découlant du présent contrat ou lié à celui-ci, le Tribunal de Lecco sera exclusivement compétent. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, Icma a en tout cas la faculté de porter le litige devant le juge compétent au siège de l'Acheteur.
- 11.2. Les présentes conditions générales de vente peuvent être traduites dans les langues nécessaires. La version italienne prévaudra dans tous les cas en cas de litige.



The mark of responsible forestry

I.C.M.A. Srl

tel. +39 0341 731205
fax. +39 0341 700493

Casella Postale 219 - Via Risorgimento, 9
23826 Mandello del Lario (Lc) Italy

web: www.icma.it
email: info@icma.it

Industria Carte Metallizzate ed Affini Srl - Cap. Sociale € 100.000 i.v. - Reg. Società N° 00206490138 C.C.I.A.A. Lecco R.E.A. 29829
Meccanografico Lc 000086 - C.C.P. Numero 18644229 - C.F. 00206490138 - RIVA IT 00206490138

